

Département de la Haute-Vienne

❖ Commune de DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers :	
<i>en exercice</i>	: 10
<i>présents</i>	: 6
<i>représentés</i>	: 1
<i>votants</i>	: 7
Pour	: 7
Contre	: 0
Abstentions	: 0

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le huit avril deux mil vingt cinq à 20h30, suivant convocation en date du premier avril deux mil vingt cinq, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr MONTHEIL Jean Pierre, Mr CHARIAL Nicolas, Mr BREUX Sylvain

Membre excusé ayant donné pouvoir : Mr VERHELST Eduard à Mr Serge BOUTY

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : Mme CYRILLE D'HOOP Aurore, Mme BELLET Béatrice, Mr LEROUSSAUD Sébastien

Date de convocation du Conseil Municipal : le 1^{er} avril 2025

Secrétaire de séance : Mr BOUTY Serge

Délibération 2025/024 en date du 8 avril 2025

Vote du budget primitif 2025 – Budget principal

Madame le maire informe les membres du Conseil Municipal des dépenses et recettes prévues au budget principal 2025. Elle rappelle que le budget est voté au niveau de chaque section par chapitre.

A l'unanimité le conseil municipal décide :

- D'adopter le budget principal 2025 qui s'équilibre à **913 221.74 Euros** en section de fonctionnement et à **264 581.03 Euros** en section d'investissement.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.
En Mairie le 8 avril 2025
Le Maire

Accusé de réception en préfecture
087-218705804-20250408-2025-024-DE
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025



V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 6

Nombre de suffrages exprimés : 7

VOTES :

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 01,04,25

Présenté par (1), Mme Le Maire
A, le 08,04,25
DOMPS

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A, le 08,04,25 DOMPS

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3), du Conseil Municipal.

BELLET Béatrice	
BOUR Coline	
BOUTY Serge	
BREUX Sylvain	
CHARIAL Nicolas	
CHASSAGNE Yannick	
CYRILLE Aurore	
LEROUSSEAUD Sébastien	
MONTHEIL Jean-Pierre	
VERHELST Eduard	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.